



**AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE,  
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**SUR**

- *L'adoption du projet de modification du Schéma d'aménagement régional de La Réunion (SAR).*

*Adopté en Assemblée plénière du 29 janvier 2020*

---

Par courrier en date du 3 janvier 2020, le CCEE a été saisi par la collectivité régionale sur l'adoption du projet de modification du Schéma d'aménagement régional approuvé en 2011.

Le CCEE prend acte de ce projet pour lequel il avait émis un avis lors de la phase de consultation des personnes publiques associées (PPA) en novembre 2018.

S'il juge globalement positives les mesures proposées par le Conseil régional dans le cadre de cette modification, il rappelle néanmoins sa position quant à l'actualisation de deux espaces carrières en roches massives pour les besoins de la Nouvelle route du littoral (NRL) :

- Les Lataniers à la Possession :  
*« Site se situant dans un espace de continuité écologique nécessitant un impact environnemental limité et site impactant des riverains qui devraient bénéficier d'un régime de mesures compensatoires territorialisées. »*
- La Ravine du Trou à Saint-Leu :  
*« Il apparaît pour le CCEE nécessaire de limiter l'impact environnemental de la carrière en optimisant son périmètre d'implantation dans la partie amont de la Route des Tamarins. Il propose donc la suppression des extractions en partie basse, côté mer. »*

En conclusion, eu égard au fait que le projet de modification du SAR soumis à examen apparaît aujourd'hui essentiel pour le développement et l'aménagement de l'île, la commission y est favorable tout en émettant quelques réserves quant aux deux espaces carrières en roches massives concernés. Par ailleurs, concernant l'importance des enjeux liés aux changements climatiques et environnementaux, elle insiste sur la nécessité à respecter le principe de précaution dans la réalisation de tout projet d'exploitation de matériaux.

Elle souligne enfin que son avis repose sur l'indispensable adéquation entre l'achèvement d'un chantier structurant incontournable pour notre territoire (NRL) et le besoin de trouver une solution la moins impactante pour les Réunionnais et leur environnement.